

Compte rendu de Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : « #MonCorpsMonChoixMonMaillot : pour la suppression des notions de longueur de maillot dans le règlement des piscines municipales de Grenoble »

Synthèse du 27/01/2022 - Document relu et validé par l'ensemble des participant-es à la médiation.

Rappel de l'interpellation initiale déposée le 17/09/2021 :

#MonCorpsMonChoixMonMaillot : pour la suppression des notions de longueur de maillot dans le règlement des piscines municipales de Grenoble

Cette pétition a pour objectif d'obtenir la suppression des notions de longueur de maillot de bain dans les règlements des piscines municipales de Grenoble. En effet, le règlement actuel exclut toutes les personnes qui ne se reconnaissent pas dans le port d'un maillot de bain dit "féminin et traditionnel".

Cette interdiction ne repose sur aucun argument légal :

- ☑ L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) dans ses rapports de 2012 et de 2019 rappelle que la longueur des maillots n'a aucune incidence sur la qualité de l'eau ;
- ☑ En ce qui concerne l'accès à la poitrine en cas de noyade, la Direction des Sports de Rennes (où le maillot de bain couvrant est autorisé) rappelle que: "les paires de ciseaux disponibles dans les infirmeries coupent aussi bien le lycra du maillot de bain couvrant que celui des autres maillots".
- ☑ Le Défenseur des droits (12/2018) explique que le principe de laïcité doit permettre aux usagères des piscines de se baigner dans le maillot de leur choix ;
- ☑ Retrouver notre [rapport d'enquête ici](#)

☹ Nous souhaitons nous baigner, en choisissant le maillot de bain qui nous convient. Il s'agit ici d'une demande de liberté : tous les habitant.e.s grenoblois.e.s doivent pouvoir disposer librement de leurs corps. Nous imposer un modèle de maillot c'est nous exclure d'un équipement public, ce qui constitue une réelle injustice. C'est pourquoi nous demandons à la mairie :

De supprimer les notions de longueur des maillots de bain dans le règlement des piscines municipales de la Ville

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes

discutés. Le présent compte-rendu est réalisé au terme du processus, et publié en ligne sur la page de suivi de l'interpellation concernée.

Calendrier des rencontres

- Première réunion le 20/10/ 2021 (1h30)
- Point intermédiaire le 30/11/2021 (souhaité par l'ensemble des participant-es)
- Seconde réunion le 19/01/2022 (1h30)

Participant-es aux rencontres

Présences pour la ville de Grenoble :

- Chloé Le Bret, élue déléguée Egalité des droits-Etat civil
- Céline Mennetrier, élue adjointe en charge des Sports
- Direction de projet développement social – cohésion sociale
- Mission Egalité des droits
- Service des sports représenté par la direction générale
- Cabinet du maire (seulement le 19/01/2022)

Représentant-es de l'interpellation citoyenne, portée par l'association Alliance Citoyenne :

- Yasmina, initiatrice de l'interpellation
- Amel, co-initiatrice de l'interpellation (excusée le 30/11/2021)
- Elies, salarié de l'Alliance Citoyenne Grenoble

Animation : chargé de mission démocratie locale.

Synthèse de la médiation

Première rencontre de médiation (20/10/2021) et suites

Après la présentation argumentée de la demande par l'association Alliance citoyenne, porteuse de l'interpellation, la réponse initiale de la Ville est que cette demande ne fait pas consensus au sein des élu-es du groupe majoritaire (Grenoble en Commun) et ne peut donc pas déboucher en l'état sur une décision rapide.

→ Les élues présentes s'engagent à provoquer au sein de leur groupe un positionnement clair sur cette question, si possible avant la fin de la médiation.

Le constat partagé est que cette question est délicate, renvoyant à des débats tendus actuellement au sein de la société, tout comme au sein des élu-es et agent-es de la ville de Grenoble. La demande portant sur l'autorisation de tous les types de maillot de bain, dont le maillot de bain couvrant est en effet au cœur d'un débat public mêlant de façon pas toujours bien définie plusieurs enjeux : laïcité, hygiène et sécurité des piscines, droit des femmes, ordre public, liberté de croyance, islamophobie... L'actualité de ces dernières années, au niveau local comme national, a montré le niveau de tension provoqué par ces questions.

→ A partir de ce constat, et en attendant un positionnement des élu-es du groupe Grenoble en Commun sur cette question d'ici la fin de la médiation, il est convenu de mener de part et d'autres différentes actions répondant à 3 objectifs :

- Préparer un positionnement éclairé du groupe des élu-es de la majorité sur la question ;
- Anticiper au sein des services concernés une évolution éventuelle du règlement des piscines sur la question du maillot de bain couvrant ;
- Contribuer à clarifier et à faire vivre le débat au sein de la Ville mais aussi dans l'espace public.

Actions menées au sein de la ville de Grenoble :

- Une série de formations sur les questions de laïcité au sein du groupe des élu-es Grenoble en Commun, en vue d'un débat et d'un positionnement de groupe sur cette question (décembre 2021 – janvier 2022)
- Un programme de formations et échanges, en cours de déploiement auprès des agent-es des piscines municipales, pour discuter et préciser les différents enjeux concernés par une possible évolution du règlement des piscines (hygiène, sécurité, rapport avec la laïcité...).

Actions menées par l'association Alliance Citoyenne, pour nourrir le débat dans la société et au sein de la ville de Grenoble :

- La transmission d'un rapport d'enquête écrit par l'association, « maillot de bain couvrants dans les piscines publiques : une demande d'égalité », ainsi que plusieurs documents étayant la demande, notamment produits par le défenseur des droits ;
- Une campagne d'information sur l'espace public, à l'occasion de la mobilisation autour de l'interpellation citoyenne (2200 soutiens recueillis entre septembre 2021 et janvier 2022) ;
- Une série de conférences publiques sur des thèmes proches du sujet, organisée par l'association les 2, 6 et 11 décembre 2021 à Grenoble : « *genre et discriminations : comprendre pour faire face* ».

Autres points discutés lors de cette première rencontre :

- L'Alliance citoyenne demande une rencontre avec les élu-es opposé-es à l'autorisation du maillot de bain couvrant, pour comprendre les réticences et discuter franchement de la question. Demande transmise aux élu-es concerné-es qui n'ont pas donné suite pendant la médiation.
- L'Alliance Citoyenne demande une rencontre avec le maire : demande refusée pendant la médiation, le groupe des élu-es (dont le maire) donnant mandat à Chloé Le Bret et Céline Mennetrier pour les représenter pendant la médiation.
- L'Alliance Citoyenne propose de ne pas mener d'actions directes non-violentes pendant la phase de médiation pour préserver un cadre serein de dialogue.

Point intermédiaire le 30/11/2021

Un point intermédiaire a été souhaité par l'ensemble des participant-es et s'est tenu le 30/11/2021, permettant un partage des actions en cours de part et d'autre.

Seconde rencontre de médiation (19/01/2022) : clôture de la phase de médiation

Propos préalable : L'Alliance Citoyenne a demandé des explications quant à la présence d'un membre du cabinet du Maire, non-annoncée au préalable. Il explique celle-ci par l'intérêt du Maire pour cette question.

Position de la ville de Grenoble au terme de la médiation sur la demande de modification du règlement des piscines (suppression des notions de longueur de maillot) :

Au moment de la clôture de la phase de médiation d'initiative citoyenne le 19/01/2022, la ville ne peut pas s'engager à faire évoluer le règlement des piscines sur le point de la longueur des maillots. En effet, aucun positionnement conclusif du groupe des élu-es majoritaire (Grenoble en Commun) n'a encore eu lieu sur la question (le positionnement en groupe étant nécessaire avant l'inscription du sujet en conseil municipal). Il est toutefois prévu que la question continue d'être débattue dans les prochains mois au sein du groupe des élu-es Grenoble en Commun, en vue d'une éventuelle inscription du point lors d'un prochain conseil municipal, mais sans calendrier précis à ce jour, ni garantie que la décision ira dans le sens d'une évolution du règlement intérieur.

Chloé Le Bret signale qu'elle présente cette position au nom du groupe, mais que sa position à titre personnel est différente.

Réaction de l'Alliance Citoyenne

L'Alliance Citoyenne exprime sa profonde déception devant ce refus, qui prolonge une situation discriminante à l'égard des personnes, notamment les femmes musulmanes, souhaitant se baigner ou simplement accompagner leurs enfants dans un maillot de bain autre que le classique qui est actuellement imposé. Elle indique qu'elle compte déclencher le second seuil du dispositif d'interpellation citoyenne (l'atelier d'initiative citoyenne) et poursuivre une campagne de mobilisation et d'actions collectives sur ce sujet dans les prochaines semaines.

Demandes exprimées par l'Alliance Citoyenne, association porteuse de l'interpellation, au terme de la médiation :

- Une rencontre avec le maire : engagement d'une réponse avant le 21/01/22.
- Une rencontre avec l'ensemble des élu-es du groupe de la majorité, et notamment ceux ou celles qui ne sont pas favorables à la demande d'évolution du règlement des piscines, pour avoir l'occasion de comprendre les éventuelles oppositions à cette évolution ;
- La poursuite des échanges réguliers avec la ville sur ce sujet après la fin de la médiation.

Pour ces deux dernières demandes, la Ville s'est engagée à apporter des réponses à l'Alliance Citoyenne, d'ici le 28/01.

Au-delà des désaccords de fond, tous-tes les participant-es relèvent la qualité et la sérénité des échanges permis par cette médiation d'initiative citoyenne.